

La future mairie de quartier Sud

PERPIGNAN

mairie-perpignan.fr

Un territoire aux multiples facettes

LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DU TERRITOIRE SUD

- ▶ La ville nouvelle du Moulin-à-Vent, créée dans les années 60, concentre aujourd'hui plus de 10 000 habitants,
- ▶ La Lunette,
- ▶ Kennedy,
- ▶ Universités et Passio Vella,
- ▶ Vertefeuille,
- ▶ Porte d'Espagne,
- ▶ Catalunya, Mas Bresson.

UN TERRITOIRE ÉTENDU

Les Remparts au nord, le Mas Bresson au sud et la route d'Argelès à l'est.



UN TERRITOIRE DOTÉ

- 1 d'infrastructures socio-éducatives et sportives favorisant une riche vie associative,
- 2 d'infrastructures scolaires :
 - 4 groupes scolaires,
 - 1 collège,
 - 1 lycée,
- 3 d'infrastructures d'enseignement supérieur :
 - 1 université,
 - 1 IUT,
- 4 d'un quartier innovant :
 - Agrosud, Technosud,
- 5 de commerces :
 - de nombreux commerces de proximité,
 - de grandes zones commerciales (avenue d'Espagne, Mas Balade...).

Les élus de quartier sont Jean Rigual, adjoint, et les conseillers municipaux Marie-Claire Mas, Jean-Joseph Calvo, Catherine Da Lage et Florence Micolau.



Jean-Marc Pujol, maire.



Isabelle de Noell-Marchesan, maire-adjoint de quartier, secteur Perpignan Sud.

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr

- ▶ Une politique de proximité affirmée.
- ▶ Un lieu d'écoute des habitants.
- ▶ Un projet pour répondre à vos attentes.
- ▶ Un territoire aux multiples facettes.

« Poursuivre la politique de proximité en concertation avec vous, pour un développement économique et un embellissement urbain de votre quartier. »

Jean-Marc Pujol
Maire de Perpignan





► Une politique de proximité affirmée

La Ville de Perpignan s'est, depuis des années, bien avant la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, résolument inscrite dans une politique de proximité et de cohésion sociale territoriale.

Cette politique s'est traduite par la création des mairies annexes, le développement des associations de quartier et des commissaires de quartiers, la consultation directe de la population pour les grands projets urbains et, depuis la parution de la loi, par la création des mairies de quartiers et la nomination en 2008 de maires de quartiers à l'écoute de la population.

AINSI DOTÉE, LA VILLE DE PERPIGNAN IMPULSE ET DÉVELOPPE UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE AVEC :

- une structure pour un territoire, un maire délégué au territoire avec des domaines de compétences multiples, un chef de projet et une équipe ;
- une décentralisation administrative plus poussée qui rapproche les services publics des habitants du quartier ;
- une nouvelle vision de la vie du quartier.

► Un lieu d'écoute des habitants

LA MAIRIE DE QUARTIER A POUR MISSION DE DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ TANT AU NIVEAU DE LA COMMUNICATION QUE DU SERVICE.

LE CONCEPT REPOSE SUR TROIS VOILETS :

- 1 Déconcentration du service administratif par la délivrance de documents d'état civil, le traitement des dossiers de cartes nationales d'identité et de passeports, les cartes de transport CTPM, les certificats de vie, les inscriptions scolaires et périscolaires, la légalisation de signature, les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs... Des permanences de la police municipale seront également assurées dans les locaux de la mairie de quartier.
- 2 Amélioration du cadre de vie des citoyens : réunions régulières sectorisées afin de régler au quotidien tous les petits problèmes rencontrés (éclairage public, entretien des voiries, environnement, propreté...).
- 3 Développement et dynamisation de la vie du quartier : animation et démocratie participative.

ELLE ASSURERA :

- L'information et l'orientation du public par la mise à disposition et la distribution de plaquettes d'informations, la délivrance d'imprimés administratifs et préfectoraux, l'affichage et la consultation d'arrêtés municipaux, la mise à disposition pour le public d'une borne d'accès Internet...
- L'écoute, la communication et la concertation par l'enregistrement des demandes des habitants concernant leur environnement quotidien et le traitement de ces demandes avec une réactivité accrue.
- L'animation et la vie du quartier en apportant un soutien technique, logistique et administratif aux associations, contribuant ainsi au développement de la vie du quartier, du lien social, en liaison directe avec le maire de quartier (animations de quartier, projets, mise à disposition des équipements et salles...).

► Un projet pour répondre à vos attentes

LA MAIRIE DE QUARTIER

Après l'acquisition de l'ancienne discothèque La Baratina, la Ville va procéder à la réhabilitation de la structure afin de la rendre fonctionnelle.

La structure comprendra trois niveaux d'environ 250m² chacun, avec des accès différenciés. Les niveaux 1 et 2 seront desservis par l'entrée principale, côté place de la Sardane réaménagée à cette occasion. Le niveau 0 sera accessible côté arrière par le boulevard du Mondony.

Présentation des trois niveaux :

- **Aménagement du niveau 1** : accessible depuis la place de la Sardane, le niveau 1 sera réservé à la partie administrative comprenant l'accueil (50m² environ) avec une banque d'accueil, sept bureaux nécessaires au fonctionnement de la mairie de quartier ainsi que des sanitaires pour le personnel et le public.
- **Aménagement du niveau 2** : le niveau 2 comprendra une grande salle d'animation de 167m² et une salle de réunion de 21m².
- **Aménagement du niveau 0** : locaux associatifs et d'animation modulables.

Les différents niveaux seront reliés par un escalier et un ascenseur.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX :

2^E TRIMESTRE 2010.

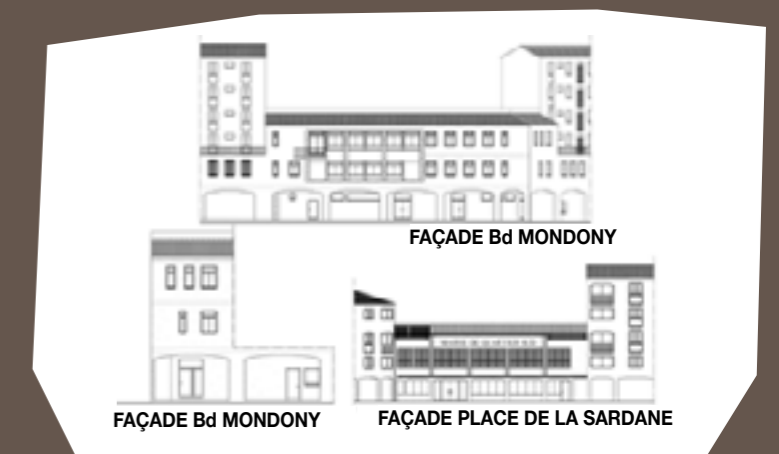
DURÉE DES TRAVAUX : 10 À 12 MOIS.



NIVEAU RC
PLAN DES SURFACES



NIVEAU R+1
PLAN DES SURFACES



FAÇADE Bd MONDONY
FAÇADE PLACE DE LA SARDANE

LA PLACE DE LA SARDANE

L'ENSEMBLE DE LA PLACE DE LA SARDANE D'UNE SURFACE DE 3000M² SERA RÉAMÉNAGÉ AFIN D'AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS AVEC :

- un parvis dégagé au profit du marché de plein air,
- la réorganisation du stationnement des véhicules et des cycles,
- l'apport de végétaux au centre de la place,
- l'amélioration de l'éclairage public,
- la reprise complète du revêtement de la place,
- la mise en place de conteneurs enterrés.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : MI-SEPTEMBRE.

DURÉE DES TRAVAUX : 3 MOIS.